



## COMMUNIQUÉ PRESSE 18 janvier 2007

2 FÉVRIER 2007 :  
JOURNÉE MONDIALE  
DES ZONES HUMIDES

### LES LACS DU BOURGET ET DE NEUCHÂTEL À L'HONNEUR

**La Journée mondiale des zones humides a lieu le 2 février de chaque année depuis 1997 pour célébrer l'anniversaire de la signature de la Convention de Ramsar (Iran), en 1971. Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie (CPNS) profite de cette date pour organiser une série de rencontres avec le grand public, ses partenaires ainsi que les acteurs du territoire savoyard et débattre des nouveaux enjeux environnementaux et touristiques autour du lac du Bourget et des zones humides qui le bordent. C'est aussi l'occasion d'officialiser son partenariat avec le Groupe d'étude et de gestion (GEG) de la Grande Cariçaie (Lac de Neuchatel).**

La convention de Ramsar porte sur la préservation des zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. La France adhère à la convention en 1986 et s'engage à préserver ses zones humides, sur la scène internationale. La Suisse a ratifié cette même convention en 1976, le Bas-Lac de Neuchâtel, soit la partie orientale de la Grande Cariçaie, devenant à cette occasion le premier site Ramsar de Suisse. Actuellement, sur les 1634 sites d'importance internationale recensés dans le monde, la France en compte 23 dont 3 en outre-mer. La Suisse en compte 11, dont l'ensemble de la rive sud du lac de Neuchâtel, comprenant la Grande Cariçaie et le Bas-Lac. Le lac du Bourget et le marais de Chautagne ont été désignés au titre de la convention en 2002. Les zones sont désignées selon des critères relatifs à la présence d'espèces rares ou menacées, à la présence d'oiseaux ou à leur rôle pour le maintien des populations humaines. Adhérer à la convention assure à la zone concernée un label de reconnaissance international mais ne constitue pas un cadre réglementaire. En Suisse, les zones Ramsar sont protégées depuis 1991 par une ordonnance fédérale (ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale) qui y interdit toute chasse aux oiseaux et permet la mise en place de refuges lacustres sur une partie de ces sites. La navigation et l'accès du public sont interdits durant toute l'année dans ces refuges.

Le 2 février est l'occasion pour l'ensemble des acteurs (collectivités territoriales, services de l'État, associations, acteurs socio-économiques et particuliers) d'entreprendre des activités d'information et de sensibilisation à la valeur et à l'importance de ces écosystèmes si particuliers que sont les zones humides.

Le GEG et le CPNS gèrent tous deux des ceintures marécageuses lacustres importantes de deux sites Ramsar. Gérant des milieux semblables et des objectifs identiques (restauration du marnage naturel du lac, « reconstruction » des roselières, gestion des espèces et de la fréquentation...), ces deux structures se sont naturellement rapprochées ces dernières années. La signature de cette convention officialisera les échanges d'expériences existants. Il permettra aux deux structures de développer des programmes de suivis communs, voire d'accéder à des programmes de recherche nationaux et européens.

Il est l'exemple d'une collaboration transfrontalière entre deux gestionnaires de sites Ramsar européens sur une même voie migratoire des oiseaux d'eau, sur la bordure occidentale des Alpes.



## Programme de la journée mondiale des zones humides 2007

### Jeudi 1<sup>er</sup> février 2007

**19h30-22h30: projections gratuites ouvertes au public à la salle Cinélac du Bourget-du-Lac, en partenariat avec les associations Cinébus et Agora.**

19h30-20h30 : projection de deux films : « La Grande Cariçaie, pays d'eau et de roseaux » et « La restauration de la roselière de la Baie de Mémard », suivie d'une discussion entre l'équipe du GEG, du CPNS et le public.

20h30 : projection du film « Le peuple migrateur » de Jacques Perrin.

### Vendredi 2 février 2007

**9h30-12h30 : Visite du site RAMSAR du lac du Bourget géré par le CPNS**

9h30 : Rendez-vous à au rond-point de Savoie Technolac (N 211) – parking du tennis ou portail d'entrée sur le site.

9h30-11h : Visite du Domaine de Buttet

- Observation de l'avifaune hivernante à partir de l'observatoire du lac (zone d'hivernage la plus importante du lac),
- Description des actions de gestion du marais des butors,
- Visite des zones exploitées par l'agriculture.

11h-12h : Présentation du projet d'accueil du public du Château Thomas II,

- Restauration du château,
- Accueil du public.

12 H -12h30 : Visite de la roselière des Mottets et de l'enclos d'acclimatation des Cistudes.

**12h30 – 14h 30: Déjeuner au restaurant l'Annexe (Tresserve).**

Présentation de la restauration de la roselière de la rive du Poète (film et posters).

**14h30 – 15h30 : Visite du chantier de restauration de la roselière de la Rive du Poète.**

**16h00 : Signature de la convention de partenariat entre le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie et le Groupe d'étude et de gestion de la Grande Cariçaie au bâtiment « Horloge » de Savoie-Technolac.**

- Accueil par le Conseil Général de la Savoie ;
- Présentation des sites RAMSAR et de la journée mondiale des zones humides par Tobias SALATHE (coordinateur pour la zone Europe de la convention RAMSAR) ;
- Présentation des 2 sites RAMSAR et de la convention de partenariat :
  - Philippe GMUR, Président de la commission de gestion du Groupe d'Etude et de Gestion,
  - Eric de KERMEL Président du Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie ;
- Signature de la convention de jumelage entre le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie et le Groupe d'Etude et de Gestion du lac de Neuchâtel.

La signature se poursuivra par la distribution à tous les participants d'un poster sur les roselières du lac du Bourget, d'un numéro spécial du journal du Conservatoire et par le verre de l'amitié.

Pour cette journée, 3 rendez-vous presse sont proposés :

- 9h30 au rond-point de Savoie Technolac (N211) - pour la visite des sites Conservatoire au sud du lac du Bourget
- 12h30 au restaurant l'Annexe (Tresserve) pour un déjeuner avec le Conservatoire et le GEG, suivi de la visite du chantier de la rive du Poète ;
- 16h30 à « l'Horloge » (Savoie Technolac) pour la conférence de presse.

**CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA SAVOIE**

Le Prieuré – BP 51

73372 Le Bourget du Lac Cedex

**Contact presse CPNS : Emmanuelle Saunier**

Tél : 04 79 44 44 43 – Fax : 04 79 25 32 26 – [info@patrimoine-naturel-savoie.org](mailto:info@patrimoine-naturel-savoie.org)

**GROUPE D'ETUDE ET DE GESTION (GEG)**

Maison de la Grande Cariçaie, Champ-Pittet, CH-1400 Yverdon-les-Bains

**Contact presse GEG: Christophe Le Nédic**

Tél. +41 79 402 69 28

[c.lenedic@grande-caricaie.ch](mailto:c.lenedic@grande-caricaie.ch)